

---

Procès-verbal  
C.E.P.  
du 6 mars 2017.

---

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
NEYMAN Michel	Président Administratif de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province
HANSEN Michaël	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent :

BEBERMANS Louis	Administrateur de province
-----------------	----------------------------

Excusés :

ANKRI Jérémie	Administrateur de province
CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province

## ORDRE DU JOUR

---

- I. Approbation Procès-verbal.
- II. C.H.P.L.
- III. Coupe de province 2017.
- IV. Championnats provinciaux 2017.
- V. To Do List.
- VI. F.P.J.L.
- VII. Divers.

## I. Approbation du procès-verbal C.E.P du 7-11-2016.

La séance est ouverte à 19h35, sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 6 février 2017. Aucune remarque n'est émise et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

En avant-propos, le P.S. prend la parole pour émettre quelques remarques concernant les réunions du C.E.P..

- Estime que lors des réunions, le point « C.H.P.L. » prend trop de temps. Une commission existe pour toutes les décisions courantes et donc, ne devraient plus être débattues en séance.
- Seules, toutes modifications au règlement devraient être soumises en réunion C.E.P.

Le P.A. suggère qu'un bureau pourrait être composé de 3 personnes (par exemple les 3 Présidents) afin de traiter toutes les affaires et appliquer ainsi le règlement au sens strict du terme.

Seule une modification au règlement C.H.P.L. serait soumise pour approbation lors d'une séance du C.E.P.

Il indique également le fait que dernièrement une décision du CHPL sanctionnant avec sursis (suspension et amende) a ouvert la porte à une possible obtention du sursis ou une « non sanction » pour chaque dossier un peu conséquent ou inhabituel. Pour exemple, tout dernièrement, le CHPL a décidé que les circonstances propres à une cause exonéraient un joueur et le club d'une faute commise.

Il propose, pour la saison prochaine, la mise en place d'un « bureau permanent » composé des 3 Présidents pour l'examen de ces cas et pour application de la règle sans détours et sans autres fioritures.

Décision collégiale : Mise en place d'un bureau permanent des 3 Présidents et accord sur conditions du P.A..

Le Trésorier suggère de créer un comité de discipline pour régler les infractions au C.H.P.L.

Le P.A. informe que ces 2 dernières années l'agrément de la F.B.F.P. avait été donné à la province et celle-ci jouait ainsi le rôle de conciliateur voire de comité de discipline pour des infractions basiques.

Cette année, la demande n'a pas été renouvelée.

Ce point pourrait être revu après une nouvelle demande à la F.B.F.P. tant qu'une commission de discipline n'est pas mise en place au sein de la Fédération ; en notant qu'on ne peut pas durer avec du provisoire et que cette possibilité étendue aux autres CEP par le CA de la FBFP est un moyen de libérer la Commission de discipline qui ne fonctionne pas de certains petits dossiers.

## II. C.H.P.L.

Rapport supervision NEYMAN Michel - rencontre D1 SOUMAGNE – EMBOURG du 10 février 2017.

Rien de particulier à signaler (**voir ANNEXE 1**)

Rapport supervision CHRISTIAENS Emile - rencontre C.H.P.L. du vendredi 25 février 2017 à Moha.

Le P.S. prend la parole et s'étonne de cette initiative de la part de l'administrateur CHRISTIAENS Emile.

Ce dernier n'a pas été mandaté par le C.E.P. pour effectuer un contrôle à Moha. Il rappelle qu'en aucun cas, un administrateur ne peut user de sa fonction pour effectuer un contrôle sans être mandaté par la province.

Au mieux, son intervention en cas de litige fera de lui un référent mais aussi un « témoin privilégié » dans une cause dans laquelle il s'est imposé d'initiative. Un rapport informatif devra toujours être établi et transmis.

Le P.S. rappellera personnellement à l'intéressé les règles de bases concernant la supervision des rencontres ou du contrôle des bureaux lors d'activités se déroulant sous la tutelle de la province.

**NB** : Idem pour le 03 mars à Oreye avec sollicitation et questionnement auprès de l'administrateur fédéral Nadine BARTHE (Note complémentaire du P.A.)

Demande de changement de salle (B26) – rencontre MOISSON – LAMINE du 10 mars 2017.

Le C.E.P. donne une suite favorable à la demande du B43 RPC La Moisson. A savoir :  
La rencontre du vendredi 10 mars 2017 opposant le B43 – RPC La Moisson au B49 – Le Muguet Laminois se déroulera au B26 – PC Romsée conformément aux accords pris entre les parties.

Le secrétaire informera par courriel toutes les parties ainsi que Monsieur MASSET Jacques.

Remerciements B10 – PC La Rose Rouge pour sanctions allégées – Forfait rencontre B34 – B10.

Voir **ANNEXE 2**

Le secrétaire (Président B10) informe Michaël HANSEN, qu'à ce jour, aucune information d'abandon ou de non abandon de la part contributive du club du B34 – PC Pepinster, ne lui est parvenue.

Forfait TULTAY-MEHAGNE – rencontre B40 PC Mabotte – B03 Tultay-Mehagne du 10 février 2017.

La facture a été envoyée par le trésorier au club en défaut.

Alignement d'un joueur ayant évolué plus de 4 fois dans une division supérieure.

Constatation lors du contrôle par le vérificateur HEYLIGEN Raymond qu'un joueur de Vottem a participé à la rencontre Vottem 8 – Rose Rouge 3 du vendredi 17 février 2017, malgré le fait que ce dernier a évolué 10 fois dans une division supérieure.

Décision : Application du règlement CHPL ; le B05 ne contestera pas.

Le résultat et le classement seront adaptés en conséquence (Louis BEBERMANS, responsable des classements sera averti)

Courriel NEYMAN .M – Affaire VANDORSELAER Daniel pour geste déplacé (B34 – PC Pepinster).

Affaire classée sans suite – pas d'information complémentaire obtenue.

Dossier BAILLET Léon - Conclusions.

**Fait du 25 janvier 2017** : pas de sanction ni au joueur ni au club et pas de sanction de score.

**Fait du 08 février** : Pas de sanction au joueur ; sanction pour le club et score à 0 – 9.

L'information a été communiquée au B13 – PC B.A.S. par l'intermédiaire du secrétaire sous référence e009-2017-chpl

Retour propositions modifications externes du règlement CHPL issues de la saison 2016 -2017.

Six propositions sont examinées, débattues et admises ou repoussées à la majorité des C.E.P. / C.H.P.L. réunis : deux émanant du B26 ont été rentrées avant le 05 décembre 2016 et survolées en assemblée annuelle ordinaire et 4 plus récentes émanant de l'administrateur provincial Yvan JURCABA :

Il s'agit de :

- 1) B26 - revoir le système d'attribution des points pour les classements CHPL (un match gagné = 1 point)
- 2) B26 - revoir ou de compléter les attributions du capitaine en lui permettant un coaching à l'égard de ses joueurs
- 3) Admin. Y. JURCABA - La réserve peut rentrer en cours de match et être attribuée à cette équipe
- 4) Admin. Y. JURCABA - Un arbitre administratif par club pour le contrôle des cartes, des boules, et le respect des joueurs, etc.....
- 5) Admin. Y. JURCABA - Un consultant par équipe qui peut discuter avec les joueurs en cours de match
- 6) Admin. Y. JURCABA - Ne pas autoriser les joueurs du Nat. ou Féd. de jouer chez les vétérans au delà d'une certaine division afin de sauver l'équipe en fin de championnat. C'est un comportement anti sportif.

A noter que les points 2 et 5 sont de la même veine portant une idée fondamentalement identique.  
Seule, la proposition 3 a été admise au changement.

Pour la saison 2017 / 2018 le principe de pouvoir faire entrer une réserve par tour et par équipe est acquis. Les précisions sur le sujet seront apportées via les modifications au règlement CHPL qui seront examinées à la séance d'information de juin.

Les autres propositions ont été rejetées cette année et cette fois-ci pour des raisons diverses portant sur la difficulté de gérer un tel changement ; pour les difficultés auxquelles les clubs vont devoir faire face ou encore en fonction d'une expérience négative acquise ailleurs.

### III. Coupe de province 2017.

La date butoir pour l'organisation de la journée finale était fixée au 13 février 2017.

Seul le club du B06 – PC Embourg a répondu à l'appel à candidature.

Il en résulte que cette organisation lui a été attribuée.

Le secrétaire provincial en a informé les responsables et a envoyé aux 4 clubs qualifiés pour la finale et aux 2 clubs qualifiés pour la consolante toutes les informations utiles.

Après avoir reçu toutes les informations du club organisateur, une affiche et les informations pratiques ont été transmises par le secrétariat à tous les clubs de la province.

Responsables du bureau : GERARD Claudy – ANKRI Jérémie

Arbitre : VANDENBOSCH Brigitte (à la demande du Président de province) (→ note PA : attributions arbitrages par l'autorité qui apprécie)

Matériels et feuilles de match : fournis par le secrétaire à Claudy GERARD

Coupe et diminutifs : à charge de Claudy GERARD

Claudys GERARD informera Jérémie ANKRI, absent ce jour, des dernières directives pour cette journée.

### IV. Championnats provinciaux 2017.

Désignations des clubs suivant candidatures et compositions des bureaux.

1. **Eliminatoire Championnat Provincial Triplettes du dimanche 9 avril 2017**  
B21 – PC La Blegnytoise ~ Bureau : GERARD.JL & LONEUX.M
2. **Eliminatoire Championnat Provincial Doublettes du dimanche 23 avril 2017**  
B37 – PC Le Carreau Hannutois ~ Bureau : FOULON.F & MIGNON.F
3. **Eliminatoire Championnat Provincial Interclubs du dimanche 30 avril 2017**  
B40 – PC Mabotte ~ Bureau : ABEELS.W, NEYMAN.M & CHRISTIAENS.E
4. **Championnat Provincial Doublettes Mixtes du dimanche 28 mai 2017**  
B30, B09 suivant clôture au 12/03/17 ~ Bureau : CHRISTIAENS.E & ANKRI.J  
Si pas d'autres candidats au 12/03/17, B30 le 28 mai 2017 et B09 le 28 juin 2017
5. **Championnat Provincial Vétérans du mercredi 31 mai 2017**  
B02 – PC Capri ~ Bureau : GERARD.JL & ABEELS.W
6. **Championnat Provincial Sextet du dimanche 18 juin 2017**  
B49 – PC Le Muguet Laminois ~ Bureau : HANSEN.M & JURCABA.Y
7. **Championnat Provincial Doublettes +48/50 ans du mercredi 28 juin 2017**  
B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt ~ Bureau : GERARD.JL & MUTSERS.L  
Si pas d'autres candidats au 12/03/17, B30 le 28 mai 2017 et B09 le 28 juin 2017
8. **Championnat Provincial Triplettes Mixtes du dimanche 10 septembre 2017**  
B02 – PC Capri ~ Bureau : GERARD.C & ABEELS.W

Afin de finaliser la grille d'été, le secrétaire contactera ANKRI.J & CHRISTIAENS.E, absents ce jour, pour les informer des désignations dans les différents bureaux.

Dès clôture des appels à candidatures le 12 mars 2017 pour les 2 derniers championnats à attribuer, le secrétaire enverra aux clubs le calendrier définitif ainsi que les règlements des différents championnats provinciaux.

Les formulaires d'inscriptions et règlements seront mis en ligne sur le site provincial.

En vue de la prochaine réunion C.E.P. (avant le 9 avril, date du 1<sup>er</sup> CP), le trésorier préparera les 3 fonds de caisse

*pour les 3 championnats provinciaux d'avril.*

*Le secrétaire préparera les matériels et documents nécessaires au bon déroulement des bureaux.*

*A cette fin, seront réalisées ; 25 copies A3 du tableau pyramidal - 16 sortants de poules  
25 copies A2 du tableau pyramidal - 32 sortants de poules  
25 copies A1 du tableau pyramidal - 64 sortants de poules.  
25 copies des grilles (sortie de poule)  
2 rames de papiers (120 grs) pour copies des fiches d'inscriptions des équipes.*

*Le secrétaire enverra une demande de désignation d'arbitres pour les championnats provinciaux à la responsable fédérale, BARTHE Nadine. (1 arbitre pour tous les championnats sauf l'interclubs, 2 arbitres).*

## VI. To Do List.

*La « To Do List » sera remise à jour par le secrétaire et le P.S.  
Les différents points seront étudiés par le P, P.S., P.A. assistés du secrétaire.*

## VII. Divers.

### **F.P.J.L.**

*L'administrateur Jean-Luc GERARD, membre de la Commission de la F.P.J.L. prend la parole, détaille le P.V. FPJL du 12 février 2017 et apporte quelques explications (**ANNEXE 3**)*

*Quatre demandes sont soumises concernant :*

- La gratuité du transport en car pour le CB pour les jeunes de la province ayant participé au stage FPJL.  
Réponse : gratuité pour les enfants participant au stage  
5€ les jeunes pour n'ayant pas participé au stage  
10€ pour les adultes accompagnants*
- Une demande d'achat de matériels pour le stage (cônes, cercles, etc.)  
Réponse : accord du C.E.P.*
- Demande la possibilité d'effectuer la remise des prix F.P.J.L. lors d'une remise des prix C.H.P.L.  
Réponse : Il faudra d'abord comme il y a quelques années réinstaurer une soirée de remise des prix C.H.P.L. Pour cette année, ce ne sera pas possible mais l'idée est très bonne pour la saison prochaine. (point « To Do List »).*
- Demande de la réalisation d'une affiche et publication sur les différents sites pour promouvoir le stage ainsi que la soirée de clôture (remise des prix, souper, etc.)  
Réponse : aucun problème et envoyer toutes les infos pratiques au secrétaire*

*Avec accord du C.E.P., le trésorier versera une avance de 1250€ sur le compte de la F.P.J.L.  
(réservation du car, achat de matériels, etc.)*

*En fonction du déroulement des activités (stages) de la F.P.J.L., le représentant signale que la charte du stage (voir **ANNEXE 4**) pourra être adaptée.*

*Invitation est donnée à tous les administrateurs provinciaux au souper de clôture du stage des jeunes.  
Un courrier officiel sera envoyé via le secrétariat aux clubs et à tous les administrateurs.*

*Le Président de province communique que 54 trophées des précédents championnats provinciaux sont toujours en stock à la province. Il propose de les céder à la F.P.J.L. pour récompenser les jeunes lors des différentes activités.  
Réponse collégiale : accord*

**Trésorier.**

*Luc MUTSERS signale des factures encore en souffrance au C.H.P.L. et à la province pour le club du B03 – PC Tultay-Mehagne. Ce dernier devra très certainement recevoir des récompenses au vu des classements actuels pour le championnat d'hiver liégeois. Que fait-on ?*

*Réponse P.S. : pas question de récompenser ce club en dette à la province et au C.H.P.L.*

*Il faut bloquer les récompenses.*

*Le trésorier enverra le(s) rappel(s) pour les différentes factures impayées.*

**Administrateur Raymond HEYLIGEN.**

*Qu'en est-il du nouveau règlement de pétanque et plus particulièrement de la réglementation sur l'article concernant le bouchon ?*

*Réponse : comme déjà signalé, le nouveau règlement international de pétanque est paru et d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir site de la province). La province a décidé de mettre en application ces modifications au règlement à partir de la saison d'été (1<sup>er</sup> Championnat provincial)*

**Président de province.**

*Planification de la prochaine séance du C.E.P. : 3 avril 2017 – 19h30 - Herstal*

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 21h40 en remerciant tous les administrateurs présents.

**ANNEXE 1.**

DEMANDE DE SUPERVISION D'UNE RENCONTRE	
<u>DEMANDE INITIALE</u> du 06 février 2017 à l'occasion de la réunion de C.E.P. par R. HEYLIGEN du B06.	
<u>CONCERNE</u> : La rencontre de D. 1 SOUMAGNE 1 (B07) / EMBOURG 1 (B06) le 10 février 2017.	
<u>RAISONS INVOQUEES</u> : La multitude de faits préalables rapportés – éléments réputés difficiles – des transferts 2016 d'un club vers l'autre – risque possible même si pas de mentions portées sur les FDM.	
<u>FRAIS</u> : Mis à charge du demandeur.	
<u>DECISION DE SUIVI</u> : Immédiate et favorable, le 06 février 2017, en comité.	
<u>DESIGNATION</u> : M. NEYMAN – Président administratif CEP Liège.	
<u>VERIFICATIONS PREALABLES</u> :	
<u>Terrains</u> : Terrains 1, 2 et 3 : en ordre avec dérogation <u>Feuille de match</u> : Complétée avant le premier tour. Une réserve en B07 et pas de réserve en B06. <u>Licences</u> : Aucune remarque n'est formulée. <u>Tenue vestimentaire</u> : Deux survêtements différents interdits en B07 – OK en B06.	
<u>Note</u> : La feuille de match a été visée.	
<u>ACCUEIL ET CORRECTION EN GENERAL</u> : Bon	
<u>SPORTIVITE ET FAIR-PLAY EN GENERAL</u> : Aucune remarque à formuler	
<u>DEROULEMENT DE LA RENCONTRE</u> :	
Tour 1 : 2 – 1 en faveur des locaux. Tour 2 : 3 – 3 Tour 3 : 5 – 4 pour le B07	
<u>REMARQUES PARTICULIERES</u> :	
Ambiance et comportement corrects entre joueurs et staffs sur les terrains et entre les matchs. En-cas offert aux équipes en lice (4 équipes).	
Fréquentation de la cafétéria par des personnes tiers assez bruyantes, plus ou moins intéressées par le déroulement des parties. Le bruit est allé crescendo au fur et à mesure de l'avancée de la soirée mais non dérangeant pour les sportifs vu la séparation des locaux de repos et de sport assez insonorisante ; cet avantage spécifique empêchant malheureusement de suivre les discussions entre joueurs sur les terrains.	
<u>Frais</u> :	
<u>Déplacement</u> : 80 km. <u>Boissons</u> : 2 verres pour 3,20 €.	
11 février 2017	Michel NEYMAN,



**ANNEXE 2.**

Référence : votre courrier du 07/02/2017 – e007-2017-chpl

Monsieur le Président du C.H.P.L., Cher Frank,

Par ce courriel, nous tenons à vous remercier pour la magnanimité, votre soutien et votre voix à l'unisson dont vous et votre comité avez fait preuve suite à notre requête concernant notre demande de limitation de pénalité pour le forfait de la rencontre en objet.

Nous nous tenons prêt à exécuter la décision du B34 – PC La Fanny Pepinster (rétrocession) si elle était défavorable à notre club.

N'hésitez pas à nous contacter si, en retour, nous pouvons être en mesure de vous apporter notre aide de quelque manière que ce soit.

Avec toute notre reconnaissance.

Bien amicalement,

Pour le B10 – PC La Rose Rouge

Fabrice Mignon

Président

**Procès-verbal réunion fpjl du 12 février 2017**

**Présences** : Jean-luc Gérard, Jean-François Streel, Emile Christiaens, Victor (Fabrice) Leclercq, Muriel Troisfontaines, Marie-Joëlle Wautier, Séverine Tannier

**Invitée** : Angélique Carême

**Absentes** : Nathalie Laruelle, Martine Loneux

---

Lecture de la note reçue du CEP en réponse à notre PV de la réunion du 11/12/16.

Nous remercions les approbations. Nous tiendrons compte des différentes remarques.

Pour le point concernant la « prime solidarité », nous aimerions que cette prime soit votée en AG par l'ensemble des clubs de la province, cela serait plus équitable d'avoir l'avis de nos clubs .

Une assurance responsabilité civil à l'année sera souscrite si aval du CEP.

La Chartre du stage sera fournie au CEP.

Le certificat de bonne vie et mœurs modèle 2 sera également fourni à la province.

- Jean-luc, Emile et Martine → déjà fait
- Muriel et Jean-François → voir Michaël Hanssen car ils sont en sa possession, il a reçu les 2 a une réunion fpjl au café à Herstal lors d'une réunion fpjl.
- les autres le fourniront dans les plus brefs délais

Une réunion sera programmée ± tous les 2 mois en fonction des disponibilités de chacun.

---

**Les bouchons**

Achat de 100 bouchons → tous vendus  
Dépense : 150 €      rentrée : 250 €      boni : 100 €

2<sup>e</sup> commande : 150 bouchons → dépense : 225 €  
Reste ± 40 à vendre

Marie-Joëlle : prendra 15 bouchons à vendre

Bidi : prendra 22 bouchons à vendre + 10 réservés (Brigitte + Philippe)

Une 3<sup>e</sup> commande sera faite :

- 150 bouchons à commander (fluo, noir, rouge, jaune)
- 100 bouchons multi-couleurs

### Championnats

Le championnat fédéral aura lieu le 22 avril 2017

Une demande à Fabrice Mignon sera faite pour mettre un message sur le site de la Rose Rouge pour informé nos jeunes mais le souci c'est que nous ne savons toujours pas où il sera organisé !!!

Le championnat de Belgique aura lieu le 25 mai 2017

→ Nous supposons que ce sera à Masseik via contact néerlandophone mais aucune confirmation à ce jour par le CEP.

Question de la fpjl à la Province : pouvons-nous organiser un car ? Les membres du comité fpjl sont tous d'accord, on attend l'aval du CEP.

Les enfants et membres fpjl gratuits ou payant ? Accompagnants (parents, amis ou ...) payant

### Stage

Pour le moment : 13 préinscrits

3 payés

5 papiers rentrés

Personnel présent au stage : Angélique, Marie-Joëlle, Emile, Jean-Luc, Victor, Bidi et Muriel

Martine : on lui posera la question

Séverine : gros ventre donc à voir

Nathalie : pas possible

Le logement est compris du lundi matin au vendredi soir mais cette année petit souci, il ne sera disponible que le lundi à partir de ±15h donc on sollicitera un geste commercial.

Petit souci d'organisation pour les valises donc nous demanderons au club de Wanze si nous pouvons bénéficier de leur salle afin d'accueillir les enfants le 1<sup>er</sup> jour.

→ Nous avons demandé à Monsieur Cédric Callenaere, Président de Wanze, présent lors de notre réunion dans sa salle, il marque son accord pour l'accueil le 1<sup>er</sup> jour et si mauvais temps pendant la semaine, le tout gratuitement !!! Nous le remercions pour les jeunes.

Concernant le planning et l'organisation détaillée du stage, une réunion sera prévue.

Le dernier jour du stage : le vendredi

Lors de la soirée, une petite tombola « cases numérotées » sera organisée pour une petite rentrée d'argent ;

Le D.J. → si la remise des prix du CPHL a lieu en même temps ok, sinon musique nous  
Même

Pour les enfants du stage :

- nous remettrons un diplôme à chaque
- nous remettrons un trophée au meilleur tireur, pointeur, ... (suivant les trophés reçus gratuitement nous aviserons pour les autres)
- cette année la tenue remise à chacun sera composée d'un pantalon ¾ noir avec inscription FPJL 2017 et un polo bleu avec inscription FPJL 2017 sur la manche.

**Divers :**

La demande de la Fédération d'une salle pour l'organisation d'un stage fédéral : la FPJL n'est pas tenue de leur trouver celle-ci vu que nous sommes tributaire de la province ; un demande par voie officielle doit être faite à la province .

Nous demandons que la Province introduise une demande à la Fédération pour que les membres fpjl passent les brevets de coach ; certains membres ont le brevet de secouriste et nous agissons tous en bon « père de famille » en cas de souci.

Le Secrétaire,  
J.F. Streel

## Chartre du stage FPJL

1. Je m'engage à être poli envers tout le monde
2. Je m'engage à respecter tous les adultes et tous mes copains
3. Je m'engage à respecter toutes les consignes
4. Je m'engage à être ponctuel à toutes les activités  
et respecter les heures de lever et de coucher
5. Je m'engage à respecter les installations  
et le matériel mis à ma disposition
6. Je m'engage à ne pas utiliser mon gsm en dehors  
des périodes autorisées
7. Je m'engage à ne pas consommer des boissons alcoolisées,  
substances illicites, ...
8. Je m'engage à ne pas fumer
9. Je m'engage à ne pas me moquer des autres
10. Je m'engage à avoir un bon comportement (pas de bagarre  
ou jeux dangereux, ...)

Toute personne ne respectant pas cette chartre sera sanctionnée.

Nous ne sommes pas là pour punir mais, si le comportement est inadapté, nous n'hésiterons pas à prendre les mesures adéquates.

Merci à vous.

Signature de l'enfant :

Signatures des parents :